

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER DES USAGES CONDITIONNELS

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront sur des demandes d'autorisation d'exercer :

- sur l'ensemble du 9^e étage d'un bâtiment projeté de 9 étages situé aux 166-174, rue Sainte-Catherine Est, l'usage résidentiel « bâtiment abritant un nombre illimité de logements », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et à l'article 247 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1146347033];
- dans le bâtiment portant le numéro 2500, rue Sherbrooke Est, l'usage « épicerie », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et à l'article 197 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1146347008];
- au deuxième et dernier étage du bâtiment portant le numéro 1606, avenue Lincoln, et au demi sous-sol du bâtiment portant le numéro 1620, avenue Lincoln, l'usage « restaurant », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et à l'article 211.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1146347009].
- La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mercredi 7 mai 2014, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, le 17 avril 2014

M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement